

Saint-Pierre, le 11 août 2008

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil territorial

SAINT-PIERRE

Monsieur le Président,

Le projet de loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion sera examiné à l'Assemblée lors de la session extraordinaire de la fin septembre. Cette loi procédera à l'extension du RSA, qui remplacera le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé, à l'ensemble du territoire national.

Or, il est probable que des questions techniques puissent en empêcher l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon.

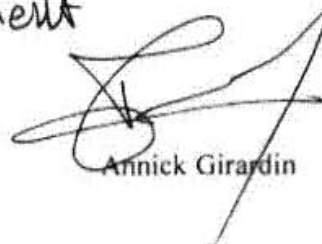
Pour lever cette difficulté technique, j'envisage d'agir par amendement pour inscrire dans les articles de ce projet de loi relatifs au RSA, lorsque nécessaire pour rendre applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon cette nouvelle allocation, la mention suivante :

« Les dispositions du présent article sont applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon. »

Dans un souci de concertation en amont d'une éventuelle action de cette nature, j'aimerais obtenir l'avis de la Collectivité sur cette question importante pour l'avenir de l'Archipel.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement


Annick Girardin

PERMANENCE SAINT-PIERRE
39 44 77 91 34
39 44 77 91 34
TELEPHONE
39 44 77 91 34
TELECOPIE
39 44 77 91 34
ADRESSE ELECTRONIQUE
annick.girardin@st-pm.gouv.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
129 741 91 41 50
129 741 91 41 50
TELEPHONE
01 40 61 19 19
TELECOPIE
01 40 61 54 00
ADRESSE ELECTRONIQUE
annick.girardin@lcr.fr

BLOG
annick.girardin.fr